



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

POUR L'EXERCICE **2026**

Rapport de présentation au COMITE SYNDICAL
Jeudi 18 décembre 2025



Table des matières

Préambule.....	4
PARTIE I : La situation budgétaire et financière 2023-2025	7
1. Evolution des ratios financiers	7
1.1 La dette	7
1.2 La trésorerie.....	8
1.3 La capacité d'auto-financement – CAF	9
2. Evolution du budget principal	10
2.1 La section de fonctionnement.....	10
2.2 La section d'investissement	11
3. Evolution du budget annexe « Energies renouvelables »	14
3.1 La section de fonctionnement.....	14
3.2 La section d'investissement	14
4. Evolution du budget annexe « Mobilité Durable ».....	15
4.1 La section de fonctionnement.....	15
4.2 La section d'investissement	17
PARTIE II : Les ressources humaines 2023-2025	18
1. Le profil des agents	18
1.1 L'évolution des effectifs	18
1.2 La répartition des agents par catégorie et par sexe	18
1.3 La pyramide des âges	19
2. Le temps de travail.....	19
2.1 Le temps de travail effectif	19
2.2 Le temps partiel	20
2.3 Le Compte Epargne Temps - CET	20
2.4 Le télétravail	21
2.5 L'absentéisme.....	21
3. Le travail des agents en situation de handicap	21
4. La rémunération des agents.....	21
6. La santé et sécurité au travail	24
7. La formation.....	24
PARTIE III : Les orientations budgétaires 2026.....	25

1. Le cadre général.....	25
2. Les orientations 2026.....	26
Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité.....	26
Orientation n°2 : Intensifier la rénovation énergétique des installations d'éclairage public et développer les projets de vidéoprotection	27
Orientation n°3 : Poursuivre le déploiement du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques	30
Orientation n°4 : Renforcer notre accompagnement en matière de rénovation énergétique	33
Orientation n°5 : Faire du syndicat un acteur majeur de la production d'énergies renouvelables	35
Synthèse des besoins budgétaires et récapitulatif des propositions d'ajustements des AP/CP .	37
Synthèse des besoins budgétaires d'investissement :.....	37
3. Les orientations Ressources Humaines 2026	38

Préambule

Le cadre juridique et réglementaire

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l'obligation de la tenue d'un Débat d'orientations Budgétaires (DOB) aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités, exerce des missions de service public liées à l'énergie et les réseaux. Appartenant aux collectivités territoriales et régi par la comptabilité publique, le SDEC ÉNERGIE est tenu d'organiser un débat sur les orientations générales du budget et d'élaborer son Rapport d'orientations Budgétaires (ROB).

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- Permettre aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir et qui seront reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;
- Informer sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir sa stratégie pour les années à venir.

Le DOB est régi par les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1, L5622-3 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- L'obligation de l'élaboration d'un rapport d'orientations budgétaires ;
- La prise en compte des engagements pluriannuels ;
- La présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- La présentation des éléments de ressources humaines ;
- Le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- La publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

Le SDEC ÉNERGIE exerce ses compétences statutaires, réparties dans trois budgets selon la qualification des services publics.

❖ Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- Des **travaux sur les réseaux** : l'effacement des réseaux, le raccordement des réseaux, l'extension des réseaux, l'éclairage public, la signalisation lumineuse ;
- De la **transition énergétique** : l'accompagnement à la mise en œuvre des PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé, la rénovation énergétique des bâtiments, les animations de la Maison de l'Energie, la construction de projets d'énergies renouvelables, les groupements d'achats d'énergie ;
- Des **services supports** : la communication, les ressources numériques, la cartographie, les marchés publics, les ressources humaines, la comptabilité ; ...

❖ Le budget annexe « Energies Renouvelables »

Il porte les activités de la régie « EnR » comme les projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente totale ou partielle d'énergie.

❖ Le budget annexe « Mobilité Durable »

Il rassemble les activités de la régie « Mobilité Durable » notamment la réalisation et l'exploitation des bornes de recharges pour véhicules électriques (réseaux MobiSdec).

La méthodologie employée

Dans l'esprit de la réglementation, le Rapport d'Orientations Budgétaires est composé de trois parties :

- Le bilan de la situation budgétaire et financière, sur la période triennale 2023-2025 ;
- Les ressources humaines ;
- Les orientations budgétaires 2026.

- **Les données 2025 sont provisoires puisque l'arrêté des comptes intervient au 31 décembre 2025. Les chiffres 2025 sont des estimations les plus précises possibles.**

Le format du Rapport d'Orientations Budgétaires

Le SDEC ENERGIE produit :

- un rapport détaillé (ROB) qui sert de base au débat d'orientation budgétaire (DOB)
- une synthèse sous forme de diaporama présentés en séance du Bureau et du Comité syndical.

Le SDEC ENERGIE établit un seul document pour les trois budgets pour renforcer la compréhension et la cohérence entre eux.

Les éléments marquants à prendre en compte dans l'élaboration du ROB

❖ **Un environnement budgétaire et financier très contraint au niveau national**

- Un niveau record de la dette de l'Etat de 3 400 Md€ soit 110% du PIB
- Un montant de déficit abyssal (+ de 5% du PIB)
- Des dispositifs de soutiens financiers dont la pérennité des fonds est incertaine (fonds vert, montant des dotations DSIL, DETR ...)

		2023	2024	2025*
Dette	Montant	3 101.2 Md€	3 300 Md€	3 415 Md€
	Poids du PIB	110.5%	112.9%	114%
Déficit	Montant	154 Md€	169.6 Md€	130.5 Md€
	Poids du PIB	5.5%	6.1%	5.5 %

*Montants prévisionnels

❖ Des collectivités territoriales mises à contribution

Le projet de loi de Finances 2026 :

Il fixe un cadre d'effort au redressement des comptes publics par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une réduction des recettes de fonctionnement

Loi de finances initiale (LFI)	LFI 2025	LFI 2026	Evolution
Concours financiers de l'Etat	54.43 Md€	53.45 Md€	-0.98 Md€ Soit -1.8%

- Un cadre plus restreint du FCTVA dont seules les dépenses d'investissement sont éligibles (exclusion des dépenses de fonctionnement)

❖ Des effets directs pour le SDEC ENERGIE :

- Un risque de ralentissement de l'activité du syndicat par report des projets d'investissement portés par les collectivités. Citons par exemple les opérations de raccordements au réseau électrique qui suivent la tendance à la baisse de la construction de lotissements notamment en milieu rural.
- Une solidité financière éprouvée en raison :
 - D'une baisse du niveau de recettes historiques comme l'accise sur l'électricité et le FACé

Nature des recettes	Montant perçu 2023	Montant perçu 2024	Montant perçu 2025*	Evolution 2025/2023
Accise sur électricité	11.60 M€	11.40 M€	11.00 M€	-5%
FACé	4.90 M€	2.50 M€	4.06 M€	-17%

*Montant provisoire au 10 décembre 2025

- Des amortissements des investissements sur les réseaux qui alimentent annuellement les opérations d'ordre (environ + 3 M€/an en dépenses de fonctionnement) et qui viennent diminuer le résultat de la section de fonctionnement.

C'est dans ce contexte économique et politique instable et imprévisible que le syndicat continue à mener une gestion prudente et rigoureuse de ses activités. Ses orientations budgétaires s'inscrivent dans une volonté de soutenir l'activité locale et de répondre aux besoins de ses collectivités adhérentes par un niveau d'investissement qui reste ambitieux.

PARTIE I : La situation budgétaire et financière 2023-2025

Cette première partie consiste à faire une analyse de l'évolution sur la période 2022-2024 :

- Des ratios financiers qui permettent d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- Du budget principal ;
- Du budget annexe « Energies renouvelables » ;
- Du budget annexe « Mobilité durable ».

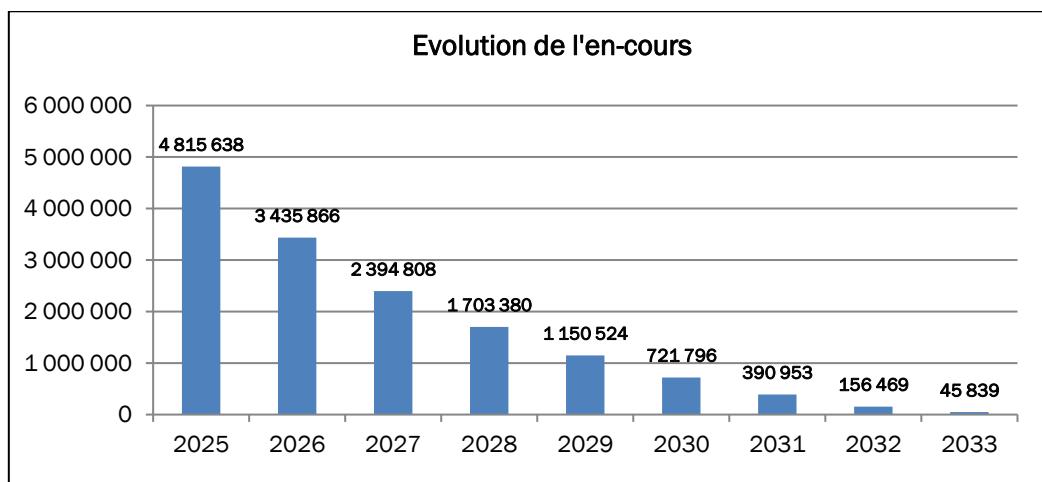
1. Evolution des ratios financiers

1.1 La dette

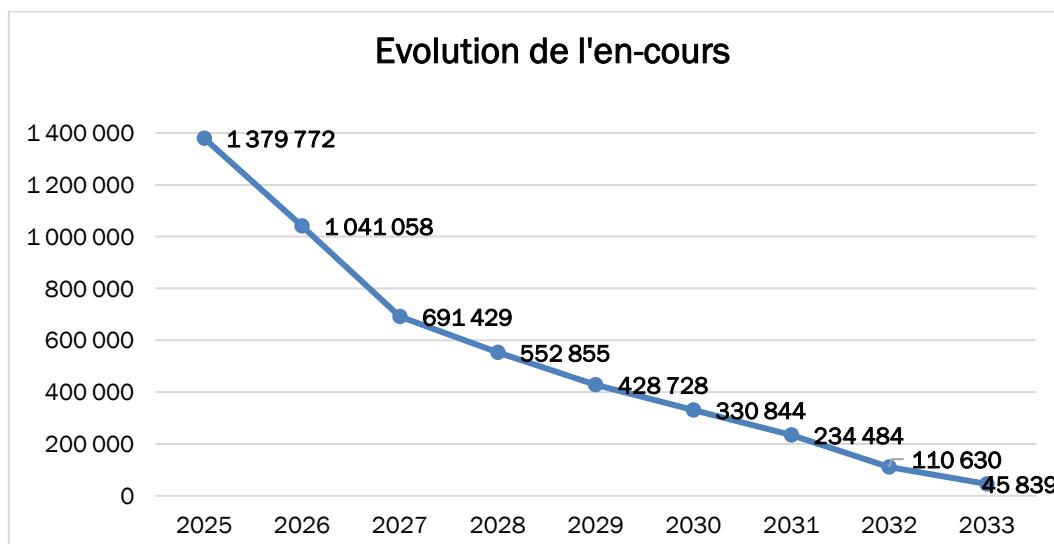
Les principales caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- 58 contrats d'emprunts auprès de deux banques : Crédit agricole et caisse d'épargne
- 4 durées de contrats : 5, 10, 12 et 18 ans
- Uniquement des **taux fixes** d'intérêts : de 0.15% à 4.78%
- **Aucun emprunt toxique** contracté par le syndicat

Le montant de la dette était de 4.8 M€ au 1^{er} janvier 2025. Elle sera intégralement remboursée en 2033.



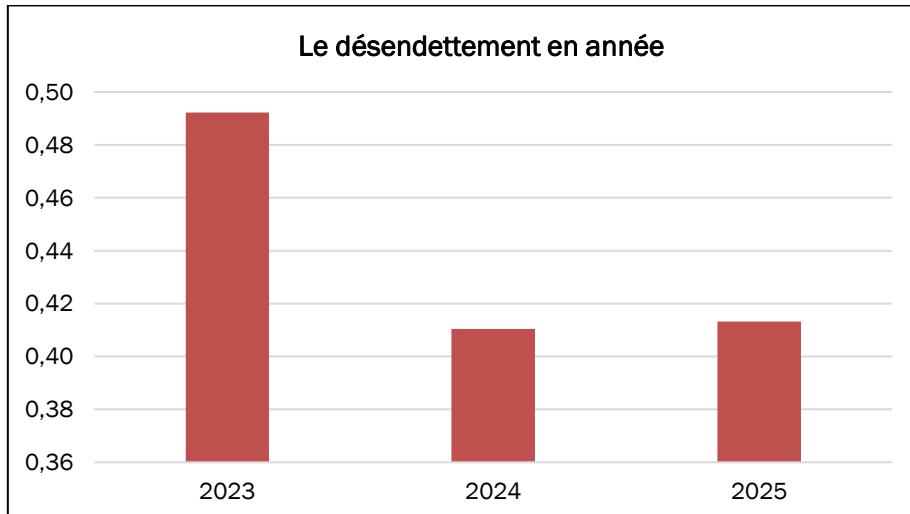
Le montant des annuités suit la même trajectoire.



La capacité de remboursement

La capacité de remboursement mesure le temps nécessaire pour rembourser les dettes financières. C'est le rapport entre les ressources externes de financement (endettement global) et la capacité d'autofinancement brute.

Selon le graphique ci-dessous, le SDEC ENERGIE dispose d'une capacité de remboursement convenable en deçà d'1 an.



Par délibération du Comité syndical, le SDEC ENERGIE n'a plus recours à l'emprunt pour le financement des investissements pour le compte de collectivités adhérentes. Ce désendettement du syndicat constitue un véritable levier de financement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et de baisse de dotations.

1.2 La trésorerie

La trésorerie correspond à la différence entre les recettes réelles encaissées et les dépenses réelles décaissées.

Montant moyen de trésorerie	2023	2024	2025*
Budget principal	19 000 K€	22 500 K€	20 230 K€
Budget annexe ENR	750 K€	570 K€	425 K€
Budget annexe MD	2 400 K€	1 700 K€	505 K€
Total	22 150 K€	24 770 K€	21 160 K€

*Au 10 décembre 2025

Le niveau de la trésorerie s'explique par :

- L'encaissement régulier et significatif des recettes (nouveau mode de perception de l'accise sur l'électricité caractérisé par le versement d'une avance mensuelle, le remboursement d'emprunt à échéance des collectivités) ;
- Le développement d'une ingénierie financière interne du syndicat permettant d'encaisser dans des délais courts les recettes historiques et de mobiliser de nouvelles sources de financement (dotations ACTEE, fonds vert ...).

Les délais de paiement

Notons que sur la période triennale considérée, le Délai Global de Paiement pour ce qui concerne le budget principal, fixé à 30 jours, est respecté, ce qui permet au syndicat d'honorer ses factures dans des délais conformes à la réglementation et aux prestataires de « préserver » leur propre trésorerie.

Année	2023	2024	2025*
Délai Global de Paiement (budget principal)	29.1 jours	26.1 jours	28.49 jours

*Situation au 10 décembre 2025

1.3 La capacité d'auto-financement – CAF

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

La baisse du niveau de la CAF nette s'explique par une contraction des deux principales recettes : le montant de l'accise sur l'électricité et la participation financière des collectivités adhérentes à la réalisation de travaux et/ou services.

BUDGET PRINCIPAL - CA	2023	2024	2025*
CAF brute	15 700 K€	15 650 K€	13 190 K€
Capital remboursé des emprunts	1 900 K€	1 600 K€	1 380 K€
CAF nette	13 800 K€	14 050 K€	11 810 K€

*Montant au 10 décembre 2025

Même s'il baisse, le niveau de la CAF reste élevé.

Cela s'explique par le mode de financement des investissements du syndicat qui provient au principal de recettes de fonctionnement (accise sur l'électricité et redevance d'électricité) d'investissement (raccordement, effacement, rénovation énergétique ...).

La CAF permet d'assurer l'indépendance financière du syndicat en finançant des projets sans avoir recours à l'emprunt.

Le montant de la CAF dégagé par la section de fonctionnement permet :

- De couvrir le remboursement d'emprunt
- De financer les dépenses d'investissement sur les réseaux Electricité et Eclairage public
- De soutenir les projets de transition énergétique (panneaux solaires, réseaux de chaleur) et de mobilité durable (IRVE)
- De réaliser des prises de capital dans des sociétés de projets de production d'énergies renouvelables
- D'engager des projets spécifiques voire innovants au profil de ses adhérents (programme 100% LED, CEP 3)

2. Evolution du budget principal

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

2.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023*	2024*	2025
Total des opérations réelles - a Dont	31 020 K€	32 655 K€	30 825 K€
Accise sur l'électricité	11 600 K€	11 400 K€	11 000 K€
Participation des adhérents	13 220 K€	15 000 K€	13 600 K€
Redevances	4 900 K€	4 900 K€	5 000 K€
Autres	1 300 K€	1 355 K€	1 225 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 900 K€	7 250 K€	8 500 K€
Total des recettes c=a+b	37 920 K€	39 905 K€	39 325 K€
DEPENSES	2023	2024*	2025
Total des opérations réelles - a Dont	18 068 K€	17 000 K€	17 635 K€
Charges à caractère général	10 500 K€	7 650 K€	8 500 K€
Charges du personnel	4 200 K€	4 870 K€	5 200 K€
Autres	3 368 K€	4 480 K€	3 935 K€
Total des opérations d'ordre - b	17 350 K€	20 475 K€	23 000 K€
Total des dépenses c=a+b	35 418 K€	37 465 K€	40 635 K€
RESULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	2 502 K€	2 430 K€	-1 310 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	25 110 K€	24 704 K€	16 265 K€

*Les montants des recettes réelles 2023 et 2024 sont retraités par déduction de recettes et dépenses exceptionnelles.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement provient principalement de la perception de recettes (accise sur l'électricité et redevance d'électricité) imputées en fonctionnement mais mobilisées pour le financement des travaux d'investissement (raccordement, effacement, rénovation énergétique ...).

La dégradation du résultat de la section de fonctionnement s'explique par la combinaison :

- a) De la diminution des recettes réelles notamment :
 - De l'accise sur l'électricité
 - Des participations des collectivités adhérentes :
 - Réduction du niveau de remboursement d'étalement de charges en raison de la fin de contrats d'emprunts

Remboursement étalement de charges	2023	2024	2025	Evolution 2025/2023
Montant en K€	1 977 K€	1 700 K€	1 475 K€	- 502 K€

- Prix du forfait éclairage moins élevé en raison du remplacement des foyers énergivores par des matériels plus performants
- Baisse du volume d'achat d'énergie EP/SL (moins de consommations d'énergie, prix d'achat plus bas et baisse de la puissance moyenne)

Eclairage public		2023	2024	2025	Evolution 2025/2023	
		Consommation total kWh	15 976 220	13 741 589	14 390 554	-1 585 666
	Cout kWh		0.29€	0.34€	0.26€	-0.03
	Montant total en €		4 633 103	4 672 140	3 741 544	-891 559
	Puissance moyenne d'un foyer		107.2	105.9	100.1	-7.1

b) De la hausse des dépenses principalement :

- Des charges de personnel détaillées en partie 2 du ROB
- Des dotations aux amortissements enregistrées en opérations d'ordre, soit une augmentation de 32.6%, entre 2023 et 2025 – cf point suivant « Les dotations aux amortissements »

La baisse du résultat consolidé sur la période 2023-2025 (avec report de l'exercice N-1) s'explique par la mobilisation de l'excédent de fonctionnement pour la couverture des besoins de financement des investissements réalisés sur les réseaux d'électricité et de transition énergétique pour le compte des collectivités adhérentes.

Les dotations aux amortissements

Les amortissements (opérations d'ordre) d'inscrivent en dépenses de fonctionnement et par opération croisée, en recettes d'investissement.

Au 31 décembre 2024, les dotations aux amortissements des biens s'élèvaient à 20 475 K€ dont :

- 17 475 K€ relèvent d'amortissement non obligatoires
- 3 000 K€ correspondent à des immobilisations à amortir obligatoirement

On constate que ces opérations d'ordre augmentent annuellement d'environ 3M€. Cette augmentation s'explique par le niveau d'investissement élevé du syndicat.

Les dotations aux amortissements permettent de générer une recette d'investissement mais elles **fragilisent le résultat de la section de fonctionnement** puisque les opérations d'ordre deviennent la première dépense de fonctionnement.

Le syndicat mènera au cours de l'année 2026 une étude juridique et comptable pour évaluer les possibilités d'adaptation de cette pratique comptable.

2.2 La section d'investissement

La présentation de la section d'investissement couvre les mouvements réels et d'ordre.

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles – a Dont	16 360 K€	14 840 K€	25 220 K€
Affectation du résultat + FCTVA	1 386 K€	3 950 K€	8 730 K€
Subventions d'investissement	13 800 K€	10 100 K€	15 200 K€
Autres	1 174 K€	790 K€	1 270 K€
Total des opérations d'ordre - b	18 450 K€	21 172 K€	24 000 K€
Total des recettes c=a+b	34 810 K€	36 012 K€	49 200 K€
DEPENSES			
Total des opérations réelles – a Dont	32 320 K€	26 995 K€	35 890 K€
Travaux sur réseaux	29 700 K€	23 850 K€	32 470 K€
Transition énergétique	188 K€	657 K€	1 479 K€
Autres	2 432 K€	2 488 K€	1 941 K€
Total des opérations d'ordre - b	8 100 K€	7 950 K€	9 500 K€
Total des dépenses c=a+b	40 420 K€	34 945 K€	45 390 K€
RESULTAT			
Résultat sans report d'exercice N-1	-5 610 K€	1 067 K€	3 810 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	1 173 K€	2 241 K€	6 000 K€

La hausse des recettes s'explique par :

- L'affectation du résultat pour couvrir les besoins de financement
- La progression des subventions d'investissement notamment des fonds de concours en raison de la dynamique soutenue de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public (+10% d'investissement entre 2023 et 2025)
- Les opérations d'ordre notamment les dotations aux amortissements des immobilisations

La hausse des dépenses s'explique par :

- Les investissements sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de transition énergétique
- Les opérations d'ordre notamment les dotations aux amortissements des subventions

Les opérations d'ordre de la section d'investissement comportent les dotations aux amortissements (des immobilisations et des subventions) mais aussi les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit des avances remboursables dans le cadre des marchés publics et des régularisations obligatoires pour équilibrer les opérations sous mandat.

Evolution des subventions d'équipement perçues

Tiers financeurs	Objet financé par les subventions	2023	2024	2025
FACé	Réseaux Electricité	4 900 K€	2 500 K€	4 060 K€
PCT	Réseaux Electricité	2 000 K€	1 730 K€	1 600 K€
Fonds vert	Eclairage public	300 K€	0 K€	250 K€
Région	Réseau de chaleur	7 K€	70 K€	20 K€
Département - APCR	Effacement réseaux	120 K€	545 K€	250 K€
Fonds de concours	Effacement réseaux	4 000 K€	3 230 K€	6 750 K€
Fonds européens	Réseau de chaleur	0 K€	70 K€	75 K€
ADEME	Réseau de chaleur	0 K€	0 K€	45 K€
Enedis	Réseaux Electricité	580 K€	705 K€	815 K€
Tiers privés	Réseaux Electricité	1 893 K€	1 250 K€	1 335 K€
TOTAL		13 800 K€	10 100 K€	15 200 K€

A noter, la baisse du montant notifié du FACé par année de programmation (hors programme exceptionnel « intempéries »)

Remarque : dans la lecture des informations, ne pas confondre subvention notifiée et subvention perçue.

Les montants notifiés FACé

Notification du FACé par programme et par année	2023	2024	2025	Taux de croissance 2025/2023
Montant des programmes « classiques »	3 952 K€	3 307 K€	3 072 K€	-22%
Montant des programmes exceptionnels	956 K€	2 151 K€	381 K€	-60%
Montant total	4 908 K€	5 458 K€	3 453 K€	-29%

- La hausse des fonds de concours est directement liée au volume d'investissements sur les réseaux engagé en 2024 mais financé en 2025. Pour mémoire, le montant des restes à réaliser des travaux sur réseaux était de 16.2 M€ au 31 décembre 2024.

Les travaux sur les réseaux et sur la transition énergétique du budget principal

Montants	2023	2024	2025
Réseaux Electricité et éclairage public	29 700 K€	23 850 K€	32 470 K€
Transition énergétique	188 K€	657 K€	1 479 K€
Total	29 888 K€	24 507 K€	33 949 K€

Le budget vert

Nature	Montant mandaté	Libellé	Axe 1	Détail des dépenses
21311	0,00	Construction bâtiments administratifs	F	Chaufferie bois
21318	4 982.30	Construction autres bâtiments publics	F	Chaufferie bois
21351	42 232.97	Installations générales bâtiments publics	N	Agencement des locaux
2158	829.92	Installations générales autres bâtiments	N	Autres achats divers
217318	0,00	Autres bâtiments publics	F	Chaufferie bois
217534	0,00	Réseaux d'électrification		Sans objet
21828	0,00	Autres matériels de transport	F	Achat de véhicules
21838	83 255.04	Autres matériels informatiques	N	Achat de matériels informatiques
21848	26 307.84	Autres matériels de bureau et mobilier	N	Achat de matériels bureautiques
2185	0,00	Matériel de téléphonie	N	Achat de téléphones
2188	0,00	Autres matériels	N	Achat de matériels (ex : caméras thermiques)
2315	17 590 742.24	Immobilisations en cours	N	Travaux réseau Electricité (Raccordement, Effacement ...)
2317	12 381 022.77	Immobilisations reçues au titre d'une MAD	N	Travaux réseau Eclairage public
	30 129 373.08			

N : Neutre / F : Favorable

Axe 1 : Lutte contre le changement climatique					
Type de dépense	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	47 215.27	4 982.30	0,00	42 232.37	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	30 082 157.81	0,00	0,00	30 082 157.81	0,00
TOTAL	30 129 373.08	4 982.30	0,00	30 124 390.78	0,00

La classification des dépenses d'investissements montre que le syndicat porte des investissements dont les effets sur le changement climatique sont pour l'essentiel neutre.

3. Evolution du budget annexe « Energies renouvelables »

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

3.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opération réelles – a Dont Vente d'électricité Autres	122 K€ 100.5 K€ 21.5 €	121 K€ 101.4 K€ 19.6 K€	139 K€ 117 K€ 22 K€
Total des opérations d'ordre - b	27 K€	29 K€	35 K€
Total des recettes c=a+b	149 K€	150 K€	174 K€
DEPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles – a Dont Charges du personnel Autres	104.5 K€ 59 K€ 45.5 K€	100 K€ 59 K€ 41 K€	88 K€ 51 K€ 37 K€
Total des opérations d'ordre - b	44 K€	64 K€	75 K€
Total des dépenses c=a+b	148.5 K€	164 K€	163 K€
RESULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	0.5 K€	-14 K€	11 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	54 K€	40 K€	51 K€

La progression des recettes s'explique par :

- L'installation cumulée de centrales de panneaux solaires dont la production d'électricité est vendue à EDF OA

La hausse des dépenses s'explique par les dotations aux amortissements qui correspondent à l'installation de nouvelles centrales de production d'électricité photovoltaïque.

Notons que la baisse des charges réelles provient d'un redéploiement d'agents sur ce service et d'une maîtrise des charges à caractère général.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire sur la période triennale par intégration du résultat reporté N-1.

3.2 La section d'investissement

La présentation de la section d'investissement couvre les mouvements réels et d'ordre.

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles – a Subventions d'investissement	25 K€ 25 K€	5 K€ 5 K€	0 K€ 0 K€
Total des opérations d'ordre - b	44 K€	64 K€	75 K€
Total des recettes c=a+b	69 K€	69 K€	75 K€
DEPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles – a Installation de centrales PV	210 K€ 210 K€	177 K€ 177 K€	185 K€ 185 K€
Total des opérations d'ordre - b	27 K€	29 K€	35 K€
Total des dépenses c=a+b	237 K€	206 K€	220 K€
RESULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-168 K€	-137 K€	-145 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	500 K€	362 K€	217 K€

Les recettes sont composées essentiellement d'opérations d'ordre (dotations aux amortissements), puisque que cette activité ne bénéficie plus de subventions d'investissement pour l'installation de centrales de panneaux solaires.

Le niveau des dépenses connaît, sur la période 2023-2025 :

- Une relative stabilité des investissements. Notons que les délais d'installation de panneaux solaires, dans le cadre de DTMO, particulièrement longs (procédure administrative plus complexe, réception des justificatifs de remboursement ...)
- Une augmentation des dépenses d'ordre concernant l'amortissement des immobilisations.

Le résultat devient excédentaire en intégrant le report de résultat N-1 bénéficiant de la dotation initiale versée en 2018.

La régie « ENR » porte au principal des investissements de centrales de production d'électricité photovoltaïque sur toiture mais elle pourrait être sollicitée pour le portage de projets de production de chaleur renouvelable (réseaux de chaleur). Au moins un projet est d'ores et déjà à l'étude.

Si le projet devait se concrétiser ; la question du portage juridique et financier de la construction des réseaux de chaleur va se poser ; la régie « EnR » n'étant pas suffisamment dotée pour assumer ce type d'investissement. (Recours à l'emprunt, nouvelle dotation, utilisation d'une avance remboursable, délégation de service public, utilisation de la future SEM, ...)

4. Evolution du budget annexe « Mobilité Durable »

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

4.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles – a Dont Vente de prestation de recharge Subvention équilibre Autres	707.5 K€ 453 K€ 245 K€ 9.5 K€	1 186 K€ 767 K€ 345 K€ 74 K€	1 606 K€ 1 250 K€ 95 K€ 261 K€
Total des opérations d'ordre - b	158 K€	200 K€	265 K€
Total des recettes c=a+b	865.5 K€	1 386 K€	1 871 K€
DEPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles – a Dont Charges caractère général Charges du personnel Autres	529.5 K€ 433 K€ 80 K€ 16.5 K€	992 K€ 881 K€ 94.5 K€ 16.5 K€	1 380 K€ 1 250 K€ 108 K€ 22 K€
Total des opérations d'ordre - b	340 K€	389 K€	490 K€
Total des dépenses c=a+b	869.5 K€	1 381 K€	1 870 K€
RESULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-4 K€	5 K€	1 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	2 K€	7 K€	7 K€

La progression des recettes s'explique par :

- L'installation de nouvelles infrastructures de recharges (IRVE)

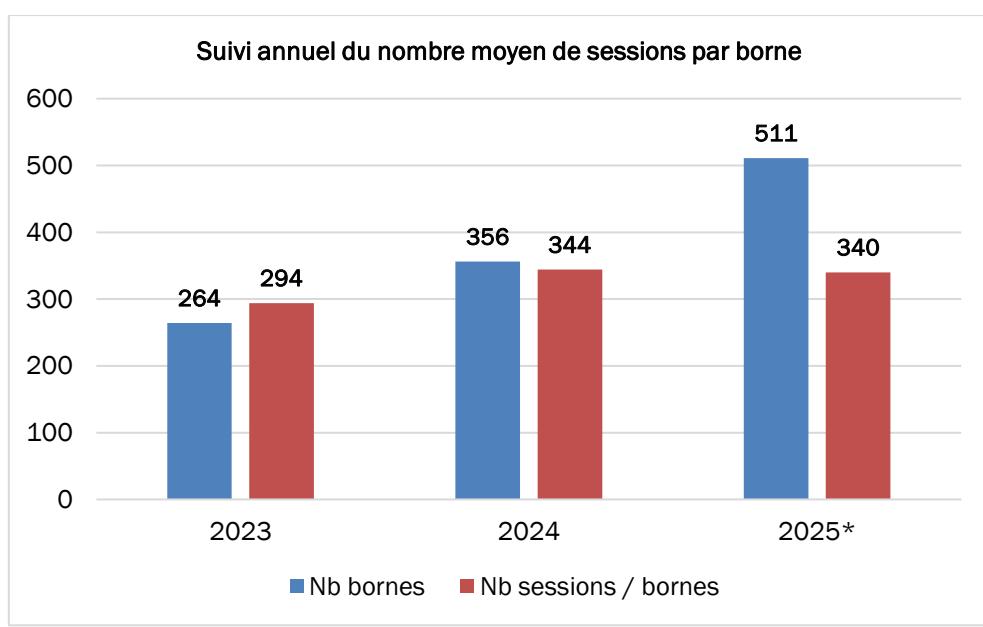
NOMBRE D'IRVE	2023	2024	2025*	2025/2023
	264	356	511	+93.5%

*Au 10 décembre 2025

- L'augmentation du nombre de sessions de recharge

NOMBRE DE SESSIONS	2023	2024	2025*	2025/2023
	71 324	104 237	128 559	+80%

*Au 30 novembre 2025



*Chiffres provisoire 2025

- La perception d'une nouvelle recette issue de la vente de certificat TIRUERT

La hausse des dépenses s'explique principalement par :

- L'achat d'énergie pour les recharges des véhicules
- Les frais de maintenance
- Les dotations aux amortissements

Malgré un contexte général qui reste favorable à la mobilité durable, le montant des recettes liées aux sessions de charges en progression constante ne couvre pas encore la totalité des dépenses.

L'équilibre financier de ce service public demande encore une subvention d'équilibre (de moins en moins importante).

4.2 La section d'investissement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a Subventions d'investissement	319 K€ 319 K€	425 K€ 425 K€	1 201 K€ 1 201 K€
Total des opérations d'ordre - b	340 K€	389 K€	490 K€
Total des recettes c=a+b	659 K€	814 K€	1 691 K€
DEPENSES			
Total des opérations réelles - a Dont Installations d'IRVE Autres	676 K€ 586 K€ 90 K€	1 217 K€ 1 00 K€ 117 K€	3 399 K€ 3 393 K€ 6 K€
Total des opérations d'ordre - b	158 K€	200 K€	265 K€
Total des dépenses c=a+b	834 K€	1 417 K€	3 664 K€
RESULTAT			
Résultat sans report d'exercice N-1	-175 K€	-603 K€	-1 973 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	2 570 K€	1 967 K€	25 K€

La progression des recettes d'investissement s'explique par :

- La perception de subventions d'équipement venant de l'Etat (notamment les dotations FACé et ADVENIR) et de la Région ;
- La mise en place de dotations aux amortissements déterminées par le niveau d'installation de nouvelles IRVE.

La hausse des dépenses d'investissement s'explique par :

- La réalisation d'investissements importants dans l'installation de nouvelles IRVE

Le résultat d'investissement reste excédentaire grâce à la dotation initiale versée en 2018, qui génère un résultat reporté.

La régie « Mobilité durable » a permis de créer puis de développer le service public de la mobilité durable sur l'ensemble du territoire.

Cet investissement principalement financé par le SDEC ENERGIE, est complété par des subventions d'équipements de l'Etat et de la Région.

Le SDEC ENERGIE a alloué au budget annexe une dotation de 2 500 K€ qui a permis un montant total d'investissement de 5 975 K€, sur la période 2018-2025.

Le SDEC ENERGIE a structuré le déploiement des IRVE par l'élaboration d'un schéma directeur des IRVE prévu sur la période 2023-2027.

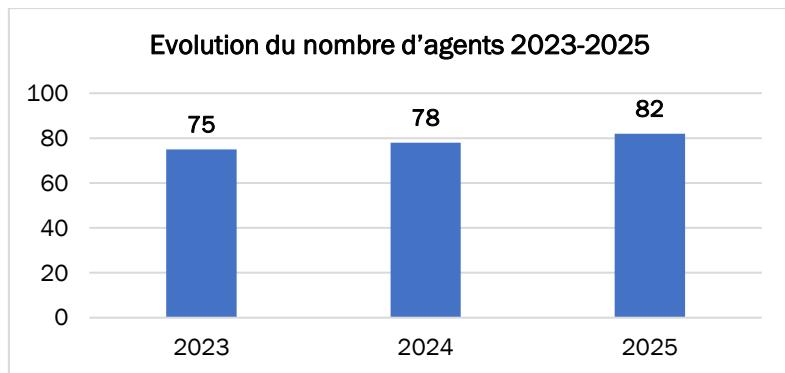
Rappelons qu'à l'origine – en 2018, la régie « mobilité durable » n'incluait pas le déploiement du schéma directeur qui a débuté en 2023. La dotation initiale aujourd'hui quasiment épuisée n'a donc pas été suffisamment calibrée pour assurer le déploiement du schéma directeur dans son intégralité ; la question de l'attribution d'une nouvelle dotation est posée pour pouvoir achever ce schéma.

PARTIE II : Les ressources humaines 2023-2025

1. Le profil des agents

1.1 L'évolution des effectifs

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



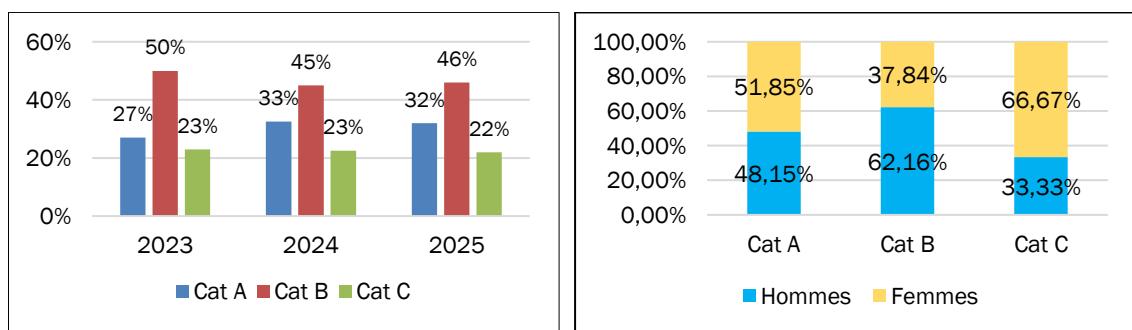
L'augmentation du nombre d'agents, en 2025, s'explique par :

- Le recrutement d'agents sur des postes ouverts en 2025 ;
- La finalisation de recrutements engagés en 2024 mais pourvus en 2025 ;
- Le recours au service du CDG 14 pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels, notamment d'accroissement temporaire d'activité.

La progression des effectifs se justifie par la croissance d'activités déjà exercées par les services (ex : transfert de compétences EP/SL) et par la mise en place de nouvelles activités (expérimentation du CEP3, conseil EnR – les générateurs, économie de flux ...).

Les services bénéficiaires de renfort de personnel sont le service Eclairage public, les 2 services de la Transition énergétique et le service « ressources numériques et logistique. »

1.2 La répartition des agents par catégorie et par sexe

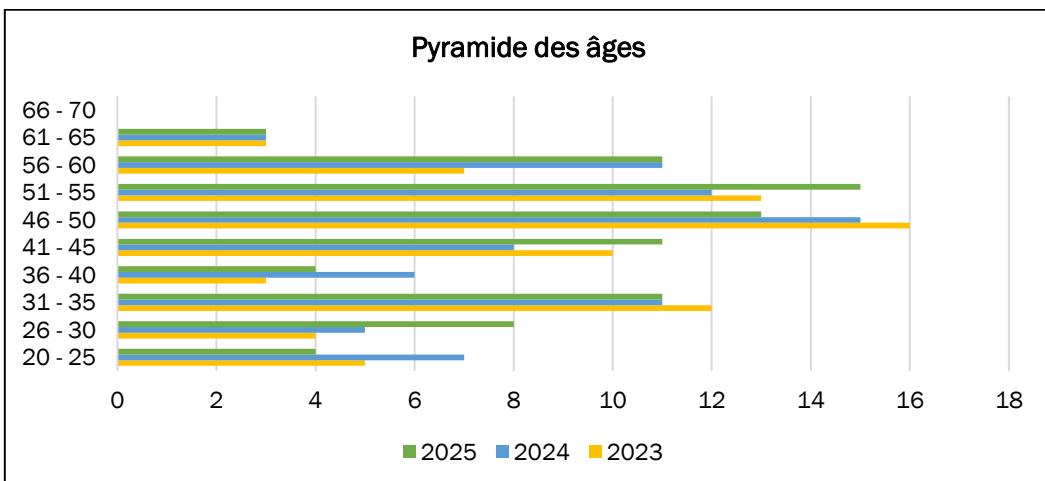


Pour l'année 2025,

- La parité des effectifs est respectée
- Les emplois techniques restent majoritairement occupés par des agents masculins et les emplois administratifs restent un domaine à forte dominante féminine.
- L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement pour la prise de compétences (formation, tutorat, bilan de compétences ...).

- Le rattachement des agents aux trois catégories reste stable : une majorité d'agents de catégorie B, un tiers d'agents de catégorie A et 22% d'agents de catégorie C.
- Les emplois d'encadrement sont occupés par des agents masculins, à hauteur de 58%, soit 11 encadrants sur un total de 19 encadrants (responsables de service, directeurs, directeurs généraux des services et adjoints).
- En 2025, le syndicat emploie 49 fonctionnaires (60% des effectifs) et 33 contractuels (40% des effectifs).

1.3 La pyramide des âges



En 2025, l'âge moyen des agents est de 44 ans. Il reste stable par le recrutement d'agents en début de carrière professionnelle.

Si on considère l'âge de départ en retraite à 64 ans,

- 3 agents seront en retraite au plus tard dans 3 ans
- 11 agents seront en retraite au plus tard dans 8 ans
- 15 agents seront en retraite au plus tard dans 13 ans

La prévision de départ en retraite de ces 29 agents dans les 13 prochaines années représente 35% de l'effectif actuel.

2. Le temps de travail

2.1 Le temps de travail effectif

Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles. Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

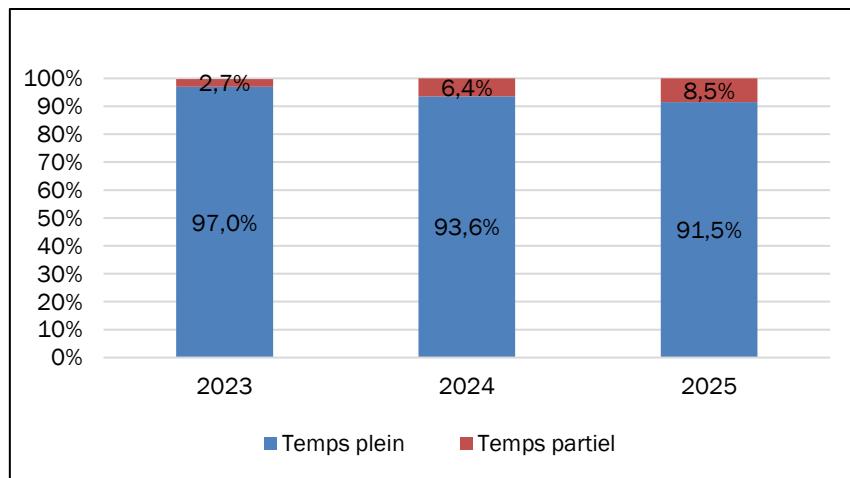
Le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jour de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre des plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service. Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors de ces plages horaires.

A la demande de la Direction générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectuer des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques ou pour participer à des évènementiels. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet de compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

2.2 Le temps partiel

Tous les postes sont ouverts à temps complets et 8.5% des agents (7 agents) ont demandé un temps partiel - hors temps partiel thérapeutique - de 80% en 2025.



2.3 Le Compte Epargne Temps - CET

Le Compte Epargne Temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce dispositif permet de stocker des jours de congé et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité le prévoit, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières.

Le Compte Epargne Temps est plafonné à soixante jours.

Ce dispositif est ouvert à tous les agents territoriaux, titulaires comme contractuels.

Les vingt premiers jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés. Pour les jours excédant ce seuil, l'agent territorial a trois options :

- Le maintien des jours sur le CET, avec un plafond maximum de soixante jours ;
- La prise en compte en épargne retraite au sein du régime de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ;
- L'indemnisation forfaitaire variable en fonction de la catégorie hiérarchique.

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL cumulé au 10/12/2025
Nombre total de jours en CET	545	379.5	255.5	1 180
Nombre d'agents par catégorie	27	37	18	82
Nombre moyen de jours CET par agent	20	10	14	14.5

Par arrêté du 29 novembre 2023, la revalorisation des montants des jours indemnités s'applique à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Catégorie	Montant brut	Montant brut revalorisé
Catégorie A	135€	150€
Catégorie B	90€	100€
Catégorie C	75€	83€

2.4 Le télétravail

Mis en place par délibération du Bureau syndical du 29 avril 2022, 56 agents utilisent ce dispositif d'organisation du travail qui concerne tous les services.

	Agents ayant 1 jour de télétravail	Agents ayant 2 jours de télétravail	Agents bénéficiant du télétravail
Nombre	33	23	56
Part	59%	41%	100%

2.5 L'absentéisme

En 2025, le SDEC ENERGIE enregistre 955 jours d'absences dont :

- 150 jours d'absences de courte durée (moins de 15 jours) et
- 805 jours d'absence longue durée concernant 5 agents.

3. Le travail des agents en situation de handicap

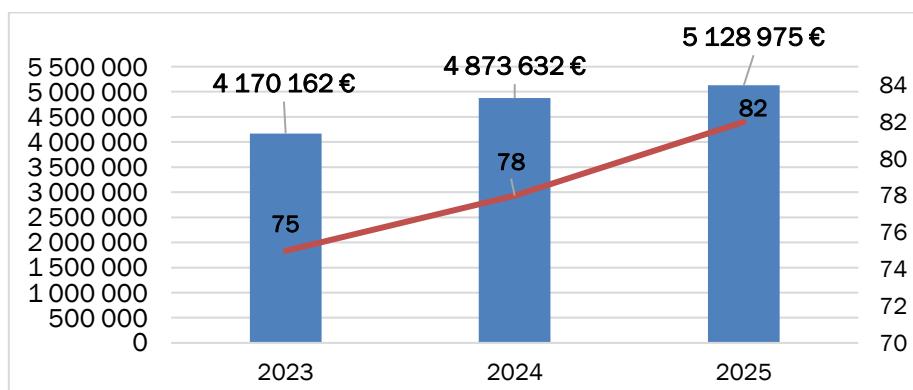
En 2025, le SDEC ENERGIE emploie 4 agents reconnus en situation de handicap.

	2023	2024	2025
Nombre d'agents reconnus/déclarés avec un handicap	1	2	4

En complément de l'emploi d'agents, le syndicat apporte une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), dont le montant atteint 10 547,45€ en 2025.

4. La rémunération des agents

L'évolution des charges de personnel



La hausse des charges de personnel s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- a) La hausse des effectifs par l'intégration de nouvelles recrues ;
- b) La revalorisation du régime indemnitaire ;
- c) Les évolutions de carrière (avancements d'échelon et de grades, promotion interne)
- d) La revalorisation de la valeur du point et l'augmentation des cotisations « retraite »

L'évolution des charges du personnel 2024/2023 s'explique par le recrutement de 5 agents intervenus en cours d'année 2023 avec une prise en charge de leurs rémunérations de quelques mois. En 2024, le syndicat prend en charge la rémunération de ces 5 agents sur 12 mois.

Les composantes de la rémunération

La rémunération totale de l'agent de la Fonction publique est structurée en 3 parties :

- La rémunération principale obligatoire,
- La rémunération secondaire,
- Les éléments accessoires facultatifs.

Composantes	Part de la rémunération	Observations
Rémunération principale (traitement de base, SFT, NBI, IR)	70%	Décisions de l'Etat
Rémunération secondaire (Régime indemnitaire - IFSE et CIA)	25%	Décisions de la collectivité
Eléments accessoires (Titres restaurant, Protection Sociale Complémentaire)	5%	Décisions de l'Etat et collectivité

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- Le traitement de base ;
- L'indemnité de résidence ;
- Le supplément familial de traitement ;
- La nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire. Pour rappel, le RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'IFSE est une indemnité versée mensuelle
- Le CIA est un complément indemnitaire annuel. Il est facultatif.

Les éléments accessoires (5% de la rémunération totale) concernent la prise en charge de la protection sociale ou des titres restaurants ou les heures supplémentaires.

Dans le cadre de sa politique de rémunération, le SDEC ENERGIE mobilise différents leviers :

- Avancement de grades ou d'échelons des agents - 18 agents ont bénéficié de ces dispositifs en 2025
- Revalorisation de l'IFSE et du CIA en 2025, soit 48 100€
- Instauration du forfait « Mobilité durable », attribué à 22 agents en 2025, soit 5 100€
- Prise en charge partielle de la valeur faciale des titres restaurant en 2025, soit 63 000€
- Participation à la Protection sociale complémentaire pour 45 agents, soit 19 000€ en 2025.

Quelques chiffres sur l'accompagnement du syndicat :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2023	2024	2025
Amicale du Personnel	49 K€	55 K€	55 K€
CNAS	15 K€	17.5 K€	19 K€
Santé & Prévoyance	17 K€	17 K€	19 K€
Titres restaurant - <i>Part employeur uniquement</i>	52 K€	56.5 K€	63 K€
TOTAL	133 K€	146 K€	156 K€

5. Le dialogue social

La Direction générale organise différentes actions favorisant la communication interne et le dialogue social :

- Des temps forts de convivialité comme les vœux du personnel et la journée du personnel permettent de favoriser l'écoute et le dialogue, d'impliquer les agents dans les décisions du syndicat et de favoriser les relations entre services.
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues est renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et d'un rapport d'étonnement après les premiers mois d'embauche ; (retour d'expérience de l'agent sur son ressenti en termes d'intégration et de conditions de travail)
- Sur la période 2023-2025, le Comité Social Territorial s'est réuni 4 à 5 fois par an pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis sur :
 - L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion,
 - La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques,
 - La mise en œuvre du télétravail,
 - La mise à jour des chapitres du règlement intérieur,
 - La participation de l'employeur à la Protection sociale complémentaire,
 - Le bilan de formation et le plan prévisionnel de formation,
 - La présentation du Rapport Social Unique,
 - La revalorisation du régime indemnitaire – IFSE et CIA.

En complément de la prise en compte de ces dossiers structurants, le Comité Social Territorial aborde des sujets du quotidien, tels que la mise en place du coffre-fort numérique, l'aménagement des espaces de travail, les recrutements et les départs d'agents ...

6. La santé et sécurité au travail

Le SDEC ENERGIE intervient pour sensibiliser à la protection de la santé et à la sécurité au travail, par la mise en place de différentes **mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail** :

- L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
- La tenue des registres « accidents de service » et « santé & sécurité » ;
- Le renouvellement du document unique des risques ;
- La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
- La réalisation d'exercices « incendie » ;
- L'actualisation des plans d'évacuation.

A titre d'exemple, en 2025, le SDEC ENERGIE a organisé 9 actions de formation « santé et sécurité au travail » soit 23 jours de formation

Toutes ces mesures concourent à réduire voire à supprimer les accidents de service :

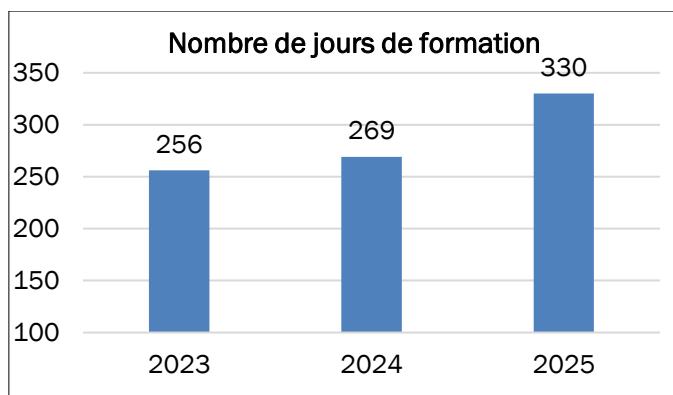
	2023	2024	2025
Nombre d'accidents	0	0	0

7. La formation

Le SDEC ENERGIE soutient la formation des agents qui est un outil d'accompagnement lors de la prise de poste, dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions (montée en compétences).

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation triennal.

La nette évolution du nombre de jours s'explique par le suivi des formations obligatoires d'intégration pour les nouvelles recrues, pour les agents ayant bénéficié d'une évolution de carrière (examens ou concours). En 2025, 17 agents ont suivi une formation d'intégration.



Au 31 décembre 2025, 79 agents auront bénéficié de formations pour un total de 330 jours.

Participation des agents	2023	2024	2025
Nombre d'agents ayant suivi une formation	40	54	79
Nombre total d'agents	75	78	82
Taux de participation	53%	69%	96%

PARTIE III : Les orientations budgétaires 2026

1. Le cadre général

Les élections municipales de mars 2026 devraient s'accompagner d'un renouvellement (au moins partiel) des élus des communes et des groupements de communes membres du syndicat. Il est donc proposé d'établir les orientations stratégiques sur le seul exercice 2026. Il reviendra à la nouvelle équipe d'élus du syndicat de définir un plan stratégique et budgétaire pour la période du nouveau mandat électoral.

Le plan stratégique validé par le Comité syndical entre dans sa dernière année. Il affirme les priorités d'investissement du syndicat pour le compte de ses collectivités membres :

1. Continuer à réduire progressivement les écarts de qualité d'énergie électrique distribuée en zones rurales par rapport à celle des zones urbaines,
2. Engager le processus de renégociation du contrat-cadre de concession GRDF
3. Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public en accentuant leur renouvellement
4. Accompagner les collectivités dans la maîtrise des factures énergétiques de leurs bâtiments
5. Devenir un acteur public majeur dans la production d'énergies renouvelables locales par la création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR de grande puissance
6. Relancer le développement des projets de production de chaleur (en cohérence avec le réseau Gaz) ;
7. Engager une réflexion sur la compétence « contribution à la transition énergétique » (socle pour l'accompagnement des EPCI) ;
8. Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone ;
9. Être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz ;
10. Consolider nos services en matière d'information géographique en se positionnant sur notre rôle pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée - PCRS à échéance 2026.

La mise en œuvre de ces priorités se caractérise notamment par la définition de 5 programmes pluriannuels (AP/CP et AE/CP), validés par le Comité syndical. Elles seront présentées dans chacune des orientations budgétaires correspondantes.

Pour rappel, les programmations pluriannuelles présentées en pages suivantes portent uniquement sur les nouveaux besoins budgétaires et ne prennent pas en compte les montants des restes à réaliser.

2. Les orientations 2026

Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

Parce que le réseau électrique est au cœur du système énergétique de nos territoires ; nous devons déployer des efforts importants pour maintenir la qualité de notre réseau, renforcer sa résilience face aux événements climatiques et garantir les conditions favorables à l'insertion des énergies renouvelables ou au déploiement de la mobilité électrique.

Les perspectives 2026

- Le ralentissement de l'activité économique et des projets de construction se traduit par une baisse de l'activité de raccordement au réseau d'électricité. Les crédits libérés seront réaffectés à un programme spécifique « Intempéries ».
- Le niveau de demande de projets d'effacement des réseaux reste soutenu y compris en période électorale. La planification des travaux à réaliser en 2026 est déjà bien engagée.
- Pour atteindre les engagements du programme pluri annuel d'investissement élaboré dans le cadre du contrat de concession, les programmes de renforcement et de sécurisation sont maintenus.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des nouveaux besoins 2026
Programme Renforcement	2 350 K€
Programme « Intempéries »	950 K€
Programme Extension	3 000 K€
Programme Sécurisation	500 K€
Programme Effacement	15 200 K€
Total	22 000 K€

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025 :

AP/CP n°1

Programme de travaux dans le cadre du PPI	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
	31 000 000.00	12 622 258.71	9 188 873.15	9 188 868.14

AP/CP n°2

Programme de travaux hors cadre du PPI	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
	36 000 000.00	18 803 451.51	8 637 546.28	8 559 002.21

L'état de consommation des 2 AP/CP et les besoins de crédits 2026 conduisent à proposer des ajustements

Proposition d'ajustements des AP/CP pour 2026

AP/CP n°1

Programme de travaux dans le cadre du PPI	AP	Montants 2023 - 2025	CP 2026
	26 000 000.00	16 516 342.67	9 483 657.33

AP/CP n°2

Programme de travaux hors cadre du PPI	AP	Montants 2023 - 2025	CP 2026
	41 000 000.00	29 959 939.95	11 040 060.05

Orientation n°2 : Intensifier la rénovation énergétique des installations d'éclairage public et développer les projets de vidéoprotection

La rénovation de l'éclairage public, deuxième poste de dépenses énergétiques d'une commune après les bâtiments, est un enjeu majeur. Le SDEC ENERGIE souhaite poursuivre ses efforts pour un réseau fiable et plus sobre énergétiquement.

Les perspectives 2026

Cette volonté se traduit par :

- La poursuite du déploiement du programme R30 (renouvellement des foyers de plus de 30 ans).
- La mise en place du programme « 100% LED », dans le cadre d'une AE/CP avec l'ambition de convertir l'intégralité du parc entretenu en LED d'ici à 2028.

Ces programmes sont vertueux car ils concourent à la modernisation du réseau d'éclairage public, qui se traduit par :

- Une baisse des consommations d'énergies et donc de la facture énergétique
- Une baisse des forfaits d'exploitation qui sont calculés à partir de l'âge des foyers

Par ailleurs, le syndicat souhaite renforcer son accompagnement dans le développement et l'exploitation de solution de vidéo protection. Les demandes des élus pour la sécurisation de l'espace public sont de plus en plus importantes et le SDEC ENERGIE qui a développé une expertise sur ce sujet souhaite mobiliser des ressources pour répondre aux attentes des collectivités sur cet enjeu de sécurité. A ce jour, les sollicitations permettent d'envisager un programme qui approche les 1.5M€.

L'année 2026 devrait être également marquée par un projet d'envergure : la mise en valeur de l'éclairage de la cathédrale de BAYEUX.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des nouveaux besoins 2026
Programme « extension »	4 130 K€
Programme vidéoprotection	1 500 K€
Programme R30	1 500 K€
Programme Fonds vert	1 160 K€
Projet « Cathédrale Bayeux »	770 K€
Programme « 100% LED »	700 K€
Programme « Signalisation lumineuse »	240 K€
Total	10 000 K€

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025

NB : seules les 3 premières lignes de cette AP/CP concernent l'orientation budgétaire n°2

Libellé des programmes	AP	Montants 2023 - 2024	CP 2025	CP 2026
Programme R30	7 000 000.00	2 557 500.47	2 000 000.00	2 442 499.53
Programme Fonds vert 2023	2 500 000.00	1 304 743.96	1 100 000.00	95 256.04
Programme Eclairage intérieur	1 500 000.00	493 446.82	450 000.00	556 553.18
SOUS-TOTAL	11 000 000.00	4 355 691.25	3 550 000.00	3 094 308.75
<i>Programme PROGRES et CEP 3</i>	<i>4 000 000.00</i>	<i>1 150 000.00</i>	<i>1 350 000.00</i>	<i>1 500 000.00</i>
Programme Panneaux solaires	2 500 000.00	809 491.19	700 000.00	990 508.81
Programme Réseaux de chaleur	3 700 000.00	1 200 000.00	1 300 000.00	1 200 000.00
SOUS-TOTAL	10 200 000.00	3 159 491.19	3 350 000.00	3 690 508.81
TOTAL	21 200 000.00	7 515 182.44	6 900 000.00	6 784 817.56

L'état de consommation de l'AP/CP et les besoins de crédits 2026 conduisent à proposer des ajustements de crédits pluriannuels.

AE/CP n°1

Libellé du programme	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Programme « 100% LED »	4 500 000.00	600 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00

Proposition d'ajustement de l'AP/CP n°4

Libellé des programmes	AP	Montants 2023 - 2025	CP 2026
Programme R30	7 365 000.00	5 365 332.39	1 999 667.61
Programme Fonds vert 2023	3 320 000.00	1 781 337.76	1 538 662.24
Programme Eclairage intérieur	250 000.00	245 216.11	4 783.89
<i>Programme PROGRES et CEP 3</i>	<i>3 434 000.00</i>	<i>1 634 798.51</i>	<i>1 799 201.49</i>
Programme Panneaux solaires	1 594 000.00	994 257.39	599 742.61
Programme Réseaux de chaleur	2 500 000.00	1 200 000.00	1 300 000.00
TOTAL	18 463 000.00	11 220 942.16	7 242 057.84

Proposition d'ajustement de l'AE/CP n°1

Libellé du programme	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Programme « 100% LED »	3 500 000.00	0.00	1 500 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00

Les propositions d'évolution des forfaits

Il est proposé une augmentation des forfaits de 2% pour couvrir l'inflation et la prise en charge des dépenses imprévues pour maintenir l'équilibre budgétaire de ces activités.

Forfait EP

Nouveaux forfaits basés sur l'âge des réseaux	Forfait 2025	Forfait 2026
Les 2 premières années	10,90	11,10
2, 3, 4 ans	25,90	26,40
De 5 à 9 ans	30,30	30,90
De 10 à 19 ans	34,50	35,20
De 20 à 24 ans	39,00	39,80
De 25 à 29 ans	43,30	44,20
Supérieur à 30 ans	47,30	48,60
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (<40 watts)< à 25 ans)	19,00	19,40
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (<40 watts)> à 25 ans)	30,60	31,20

Options	Forfait 2025	Forfait 2026
Visite au sol	0,70	0,80
Nettoyage supplémentaire	12,80	13,10
Eclairage festif – motif avec armature posé sur mât	65,00	66,30
Eclairage festif – motif en traversée de rue	160,00	163,20
Eclairage festif – motif ou guirlande	112,40	114,60
Eclairage festif – guirlande d'illumination	97,30	99,20
Changement d'heure – 1ere armoire	59,50	60,70
Changement d'heure par armoire supplémentaire	8,70	8,90
Entretien d'une caméra	53,60	54,70
Entretien d'un radar pédagogique	53,60	54,70
Entretien d'un PMV posé	219,60	224,00

Forfait SL

FORFAIT DE BASE	Forfait 2025	Forfait 2026
Feu principal	112,60	114,90
Répétiteur trafic	55,20	56,30
Signal piéton, complémentaire ou isolé	55,20	56,30
Poteau ou potelet	55,20	56,30
Potence	120,60	123,00
Armoire	218,30	222,70

FORFAIT DE BASE	Forfait 2025	Forfait 2026
Feu principal	112,60	114,90
Répétiteur trafic	55,20	56,30
Signal piéton, complémentaire ou isolé	55,20	56,30
Poteau ou potelet	55,20	56,30
Potence	120,60	123,00
Armoire	218,30	222,70

Orientation n°3 : Poursuivre le déploiement du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques

Notons que cette orientation n°3 concerne un service public industriel et commercial et dispose d'un budget annexe.

La mobilité électrique est une solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SD IRVE) a été validé par le préfet le 09 juin 2023.

Ainsi, le SDIRVE prévoit jusqu'à 1.000 points de charge supplémentaires d'ici 2027 sur l'ensemble du département du Calvados. En 5 ans, le SDEC ÉNERGIE a donc prévu d'investir 7 à 8 millions d'euros.

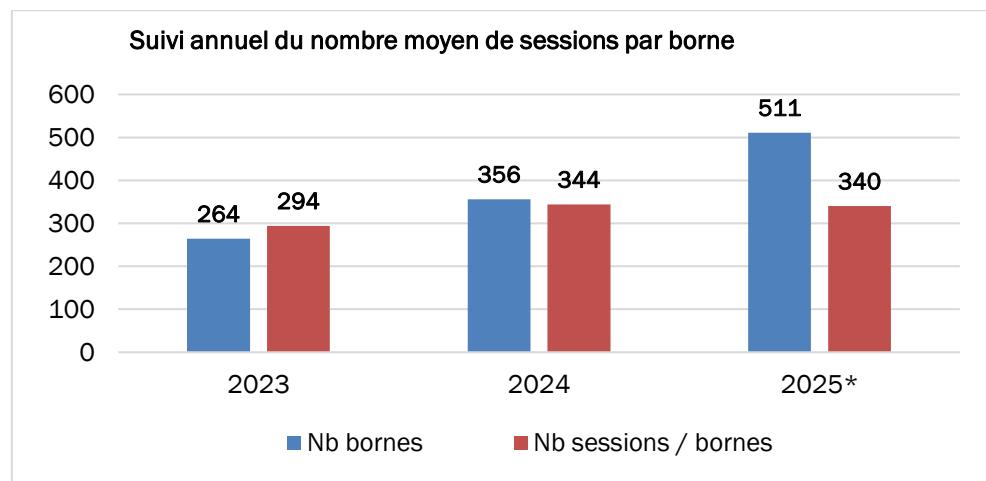
La situation actuelle

- Le SDEC ENERGIE contribue au développement de l'offre de recharge sur tous les territoires.

	2023	2024	2025*	2025/2023
NOMBRE DE BORNES INSTALLEES (EN CUMUL)	264	356	511	+93.5%
NOMBRE DE COLLECTIVITES AYANT TRANSFERE LA COMPETENCE MOBILITE DURABLE (EN CUMUL)	206 communes 1 EPCI	224 communes 1 EPCI	232 communes 1 EPCI	+12.5%

- La croissance du nombre de véhicules électriques en service couplé au nombre d'IRVE génère une augmentation du nombre de sessions de recharge entre 2023 et 2025.

	2023	2024	2025*	2025/2023
NOMBRE DE SESSIONS	71 324	104 237	128 559	+80%
MONTANT DES RECETTES	452 994€	767 606€	1 247 513€+	+175%



*Chiffres 2025 provisoires

Malgré un contexte plutôt favorable au développement de la mobilité durable, l'équilibre financier de la section de fonctionnement de la régie « mobilité durable » reste fragile et nécessite une subvention d'équilibre.

MONTANT DE LA SUBVENTION	2023	2024	Provisoire 2025	2025/2023
	245 000€	345 000€	95 000€	-61%

La dotation initiale de la régie de 2 500 K€ n'avait pas été pensée en 2018 pour financer le SD IRVE qui n'a été mis en place que 5 ans plus tard. Néanmoins, cette dotation a permis de générer un investissement de 5 900 K€ pour l'installation du réseau de bornes de recharges MobiSdec sur la totalité du territoire.

Cette dotation est aujourd'hui quasiment intégralement consommée. Pour mener à bien le schéma directeur, tel qu'il a été validé en concertation avec les territoires, il conviendrait d'apporter une nouvelle dotation à la régie mobilité.

Les perspectives 2026

- Compte tenu de la dynamique actuelle, le syndicat retient une hypothèse d'augmentation de 25% du nombre de sessions en 2026.
- Le syndicat propose de poursuivre le déploiement du schéma directeur des IRVE tout en analysant le rythme et le niveau d'investissements à réaliser pour les prochaines années. Une dotation de 2 500 K€ est proposée pour permettre la réalisation de la tranche 2026 du schéma directeur.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des nouveaux besoins 2026
Déploiement du SD IRVE	2 500 K€
Total	2 500 K€

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025

AP/CP n°3

Programme de fourniture et de pose d'IRVE	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
	6 000 000.00	1 858 273.22	2 106 150.09	2 035 576.69

L'état de consommation de l'AP/CP sur les exercices 2023 et 2024 et les prévisions des besoins de crédits 2026 nécessaires pour poursuivre le déploiement du SD IRVE conduisent à proposer des ajustements.

Proposition d'ajustement de l'AP/CP n°3

Programme de fourniture et de pose d'IRVE	AP	Montants 2023 - 2025	CP 2026
	7 600 000.00	5 251 150.07	2 348 849.93

Les propositions d'évolution des forfaits

Cette augmentation des forfaits de 2 % permet de couvrir l'inflation et de réduire le déficit de fonctionnement.

Type de bornes	Prix en € / kWh 2025	Prix en € / kWh 2026
Borne lente 7	0,41	0,42
Borne normale 22/25	0,46	0,47
Borne rapide 50	0,51	0,52
Borne rapide 100	0,56	0,57
Borne rapide 150 et plus	0,61	0,62
Majoration / voiture ventouse	0,21	0,22

Orientation n°4 : Renforcer notre accompagnement en matière de rénovation énergétique

Les collectivités territoriales sont fortement mobilisées pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Mais, entre contraintes financières, complexité administrative et technique, les territoires ont besoin d'un partenaire de confiance pour les accompagner.

Acteur majeur d'une politique ambitieuse de transition énergétique orientée vers la sobriété et l'efficacité énergétique pour répondre aux préoccupations locales, le SDEC ENERGIE propose de développer et renforcer son expertise et ses actions d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique.

En 2025, Le SDEC ENERGIE accompagne :

- 107 communes en CEP 1 soit 763 bâtiments
- 33 communes en CEP 2 soit 34 bâtiments

Les perspectives 2026

Cela se traduit notamment par la mobilisation de différents leviers :

- La mise en œuvre du programme « ACTEE+ Fonds Chêne » porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies – FNCCR - renforçant l'animation territoriale entre acteurs publics de la rénovation énergétique tertiaire.
- Le déploiement du dispositif de conseil en énergie partagé de niveau 3 (CEP3) – pour l'accompagnement à la réalisation des travaux (mandat).
- La mise en œuvre des 3 programmes spécifiques de rénovation énergétique des bâtiments – PROGRES / SPRINT / SOLENE.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des nouveaux besoins 2026
Dispositif CEP3	1 000 K€
Programme PROGRES	440 K€
Programme SPRINT	160 K€
Programme SOLENE	80 K€
Total	1 680 K€

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025

AP/CP n°4

Nb : seule la 4^{ème} ligne de cette AP/CP concerne l'orientation budgétaire n° 4

Libellé des programmes	AP	Montants 2023 - 2024	CP 2025	CP 2026
Programme R30	7 000 000.00	2 557 500.47	2 000 000.00	2 442 499.53
Programme Fonds vert 2023	2 500 000.00	1 304 743.96	1 100 000.00	95 256.04
Programme Eclairage intérieur	1 500 000.00	493 446.82	450 000.00	556 553.18
Programme PROGRES et CEP 3	4 000 000.00	1 150 000.00	1 350 000.00	1 500 000.00
Programme Panneaux solaires	2 500 000.00	809 491.19	700 000.00	990 508.81
Programme Réseaux de chaleur	3 700 000.00	1 200 000.00	1 300 000.00	1 200 000.00
TOTAL	21 200 000.00	7 515 182.44	6 900 000.00	6 784 817.56

L'état de consommation de l'AP/CP sur les exercices 2023 à 2025 et les prévisions des besoins de crédits 2026 nécessaires pour le financement du programme « PROGRES » et du dispositif « CEP 3 » conduisent à proposer des ajustements de crédits pluriannuels.

Proposition d'ajustement de l'AP/CP n°4

Libellé des programmes	AP	Montants 2023 - 2025	CP 2026
Programme R30	7 365 000.00	5 365 332.39	1 999 667.61
Programme Fonds vert 2023	3 320 000.00	1 781 337.76	1 538 662.24
Programme Eclairage intérieur	250 000.00	245 216.11	4 783.89
Programme PROGRES et CEP 3	3 434 000.00	1 634 798.51	1 799 201.49
Programme Panneaux solaires	1 594 000.00	994 257.39	599 742.61
Programme Réseaux de chaleur	2 500 000.00	1 200 000.00	1 300 000.00
TOTAL	18 463 000.00	11 220 942.16	7 242 057.84

Orientation n°5 : Faire du syndicat un acteur majeur de la production d'énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables répond à des enjeux économiques de réduction de la dépendance énergétique. Quand elle est couplée avec une volonté de consommer local, elle va permettre de réduire l'exposition à la volatilité des prix et favoriser les retombées économiques sur les territoires.

Là encore, face à la multiplicité des acteurs, l'insuffisance d'ingénierie, le manque de moyens financiers ou encore la complexité administrative et réglementaire ; le syndicat se positionne comme un acteur majeur pour accompagner les projets des collectivités et favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur les territoires.

Les perspectives 2026

Le syndicat mobilise ses compétences pour favoriser la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables. Les interventions du syndicat se déclinent en plusieurs actions :

- La participation active (gouvernance et financement) à la création d'une structure dédiée aux projets EnR d'envergure (SEM)
- La prise financière de capital dans des sociétés de production d'EnR – Nacre Energie et SOLISDEC
- Le portage de projets de construction de réseau de chaleur
- La réalisation et l'exploitation d'installations de panneaux photovoltaïques sur toiture des bâtiments publics

Le syndicat propose de compléter son offre de services par un nouvel accompagnement relatif à l'autoconsommation collective d'énergie. Le SDEC ENERGIE s'organise pour prendre en charge les missions de la Personne Morale Organisatrice – PMO - au niveau départemental

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des nouveaux besoins 2026
Participation à la nouvelle société - SEM	1 500 K€
Installation de centrales de panneaux solaires	550 K€
Aide à la construction de réseau de chaleur	1 200 K€
Total	3 250 K€

La programmation pluriannuelle validée par le Comité syndical du 27 mars 2025

AP/CP n°4

NB : seules les 5eme et 6eme ligne de cette AP/CP concerne l'orientation budgétaire n°5

Libellé des programmes	AP	Montants 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026
Programme R30	7 000 000.00	2 557 500.47	2 000 000.00	2 442 499.53
Programme Fonds vert 2023	2 500 000.00	1 304 743.96	1 100 000.00	95 256.04
Programme Eclairage intérieur	1 500 000.00	493 446.82	450 000.00	556 553.18
Programme PROGRES et CEP 3	4 000 000.00	1 150 000.00	1 350 000.00	1 500 000.00
Programme Panneaux solaires	2 500 000.00	809 491.19	700 000.00	990 508.81
Programme Réseaux de chaleur	3 700 000.00	1 200 000.00	1 300 000.00	1 200 000.00
TOTAL	21 200 000.00	7 515 182.44	6 900 000.00	6 784 817.56

L'état de consommation de l'AP/CP sur les exercices 2023 à 2025 et les prévisions des besoins de crédits 2026 conduisent à proposer des ajustements.

Proposition d'ajustement de l'AP/CP n°4

Libellé des programmes	AP	Montants 2023 - 2025	CP 2026
Programme R30	7 365 000.00	5 365 332.39	1 999 667.61
Programme Fonds vert 2023	3 320 000.00	1 781 337.76	1 538 662.24
Programme Eclairage intérieur	250 000.00	245 216.11	4 783.89
Programme PROGRES et CEP 3	3 434 000.00	1 634 798.51	1 799 201.49
Programme Panneaux solaires	1 594 000.00	994 257.39	599 742.61
Programme Réseaux de chaleur	2 500 000.00	1 200 000.00	1 300 000.00
TOTAL	18 463 000.00	11 220 942.16	7 242 057.84

Synthèse des besoins budgétaires et récapitulatif des propositions d'ajustements des AP/CP

Synthèse des besoins budgétaires d'investissement :

Orientations budgétaires	Montants des restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux	Budget
Orientation 1 Renforcement / Extension / Effacement	10 000 K€	22 000 K€	32 000 K€	Principal
Orientation 2 Eclairage public & Signalisation lumineuse	3 000 K€	10 000 K€	13 000 K€	
TOTAL RESEAUX ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC	13 000 K€	32 000 K€	45 000 K€	

Orientations budgétaires	Montants des restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux	Budget
Orientation 3 Mobilité durable	320 K€	2 500 K€	2 820 K€	Annexe Mobilité durable
TOTAL MOBILITE DURABLE	320 K€	2 500 K€	2 820 K€	

Orientations budgétaires	Montants des restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux	Budget
Orientation 4 Rénovation énergétique	1 150 K€	1 680 K€	2 830 K€	Principal
Orientation 5 Production d'énergies renouvelables	500 K€	3 250 K€	3 750 K€	Principal Annexe « ENR »
TOTAL TRANSITION ENERGETIQUE	1 650 K€	4 930 K€	6 580 K€	

3. Les orientations Ressources Humaines 2026

Les perspectives Ressources Humaines 2026 s'inscrivent dans la continuité des années passées, à savoir :

- Accompagner le développement des compétences et les expertises professionnelles des agents,
- Poursuivre un dialogue social constructif notamment autour de la qualité de vie au travail,
- Renforcer les effectifs des services si nécessaire pour prendre en charge une croissance d'activité, répondre aux besoins des adhérents ou pour exercer de nouvelles activités.

Pour cela, le SDEC ENERGIE prévoit un montant de charges de personnel de 5 700 K€ pour assurer le recrutement d'agents et pour intégrer la hausse imposée des cotisations sociales.

Dépenses réelles	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Charges du personnel	4 900 K€	5 500 K€	5 700 K€
Formation	70 K€	80 K€	80 K€
Nombre d'agents	78	82	83/85*

**L'augmentation des effectifs pourrait se justifier notamment par les besoins de renforts dans les services Transition énergétique, Finances et Eclairage public.*